

Séance du 11 février 2014

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Participation au plan départemental d'actions de sécurité routière – demande de subvention pour la journée vélo en ville

Rapporteur : Hervé Audic

Dans le cadre de sa politique de développement des circulations douces, la Ville a appliqué les récentes évolutions du code de la route, issues de la démarche de « code de la rue » visant à promouvoir un meilleur partage de la voirie : création des zones de rencontre d'une part en juillet 2009 et instauration en décembre 2009 de la circulation à double sens dans les voies communales, en zone 30, à sens unique pour les véhicules.

Dans ce cadre, il apparaît opportun d'accompagner ces mesures d'une campagne de sensibilisation et d'information à l'égard des usagers de la route, reprenant les principes de hiérarchisation des voies et de partage de la voirie, ainsi que les règles et les comportements de bonne conduite en direction des usagers les plus vulnérables, en particulier des cyclistes.

Cette campagne d'information pourrait s'effectuer lors de la journée « vélo en ville », organisée chaque année en mai par la Ville. Cette manifestation aborde en effet, de par la mise en place d'actions pédagogiques et d'expositions, la question de la sécurité routière. Le coût total de cette opération est estimé pour 2014 à 2 865 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir solliciter une subvention à 50 % auprès de l'Etat au titre de la sécurité routière, dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière.